DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Commune de BRECH

Lotissement : 7 lots

Lotissement "Le Clos de Corohan"

Permis d'Aménager n° PA 056 023 20 T0006 en date du 12/02/2021

PLAN DE VENTE ET DE BORNAGE

Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..."

NOTA:

- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de récolement au maître d'ouvrage.
- Il est obligatoire pour chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par un Géomètre-Expert et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.
- Les branchements et réseaux divers indiqués sur le plan ont une position indicative et feront l'objet de plans de recolement après travaux.

LOT N°: 5

Superficie : 288m²

Réf. Cadastrale : Section AC n°936

Surface plancher maximale : 300 m²

Signature du Géomètre-Expert + cachet:

Ordre des Géomètres-Experts
SELARL NICOLAS ASSOCIES
David NICOLAS - N° Inscription à l'ordre 05144
Immeuble Océania - Porte océane 2
23 Rue du Danemark - 56400 AURAY
Tél : 02 97 24 12 37 - Email : auray@sarlnicolas.fr

Plan de situation (sans échelle)

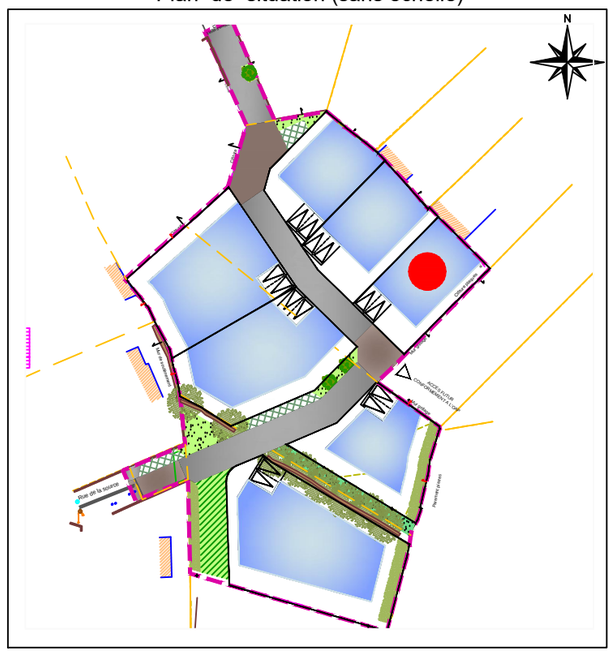

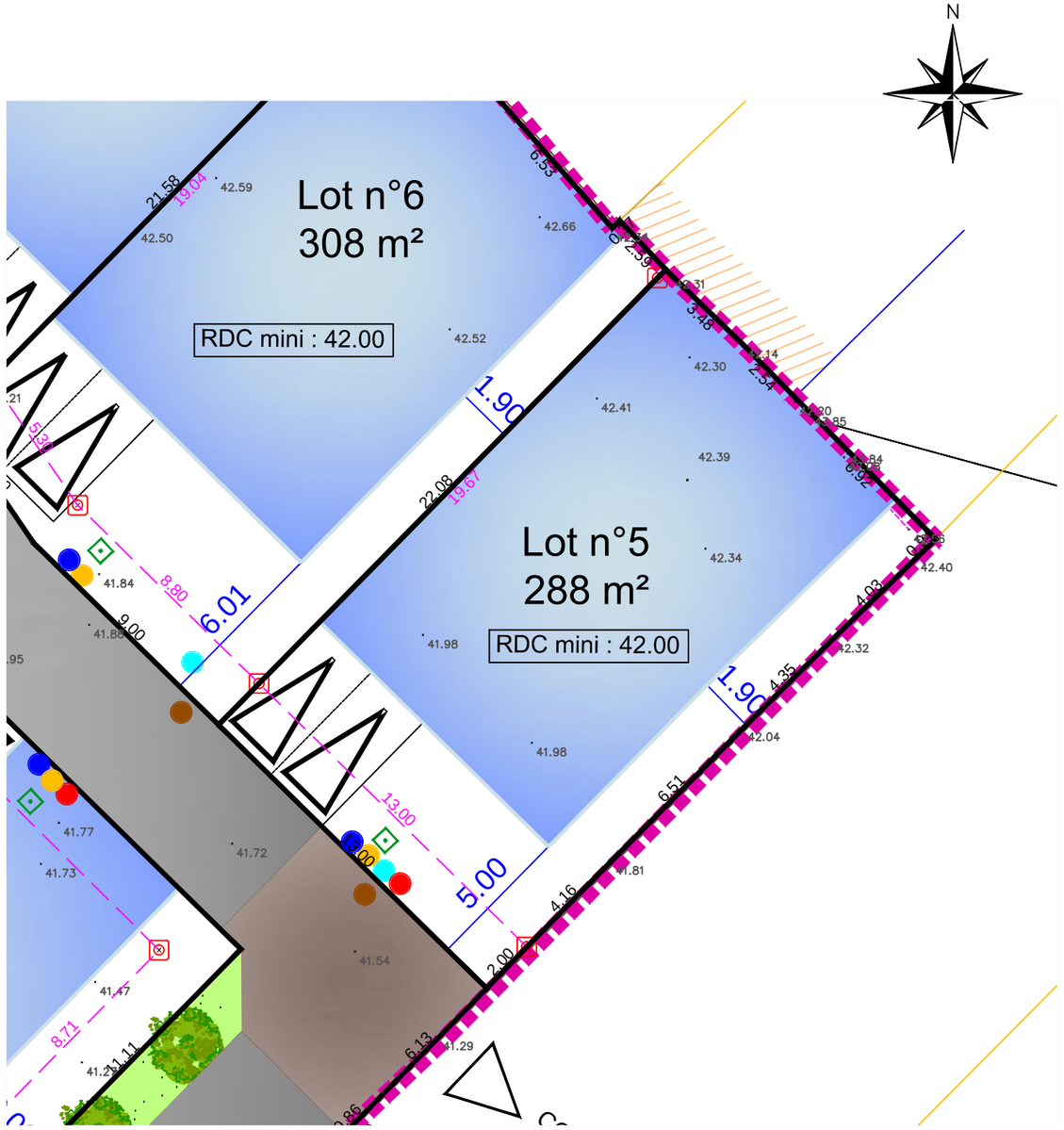

Légende du plan de composition

- Périmètre du lotissement
- Zone constructible lots libres
- Voirie partagée
- Stationnement (pavés engazonnés)
- Placette (résine)
- Espace vert
- Espace vert provisoire pour la création d'une future voie
- Noue Paysagère
- Boisement existant à conserver
- Arbre (position indicative)
- Arbre existant à conserver (position indicative)
- Muret ancien conservé
- Accès imposé (2 places de stationnements privatives en dehors du garage)
- Sens de circulation
- -15.00- Cotation lots
- 5.00 Cotation zone constructible
- 1 / 425m² Numéro de lot et Superficie provisoire
- 6.00 Cotation voirie
- RDC mini : 41.20 Cote de dalle rdc minimum à respecter dans le PC

Légende des réseaux

- BOITE DE BRANCHEMENT E.U.
- BOITE DE BRANCHEMENT E.P.
- BRANCHEMENT A.E.P
- BRANCHEMENT GAZ
- BRANCHEMENT TELECOM
- COFFRET ELECTRIQUE

Légende bornage

- Borne existante
- Borne nouvelle
- 4.61 Cotation de lot
- 4.61 Cotation entre bornes
- 124.54 Point de niveau (avant travaux) (Nivellement GPS)

SELARL NICOLAS ASSOCIÉS
Géomètres-Experts • Urbaniste dplômé
AGENCE D'AURAY
Immeuble Océania-Porte Océane 2
23, rue du Danemark • BRECH - 56400 AURAY
Tél. : 02 97 24 12 37 • Fax : 02 97 56 22 25
Email : auray@sarlnicolas.fr
WWW.NICOLAS-ASSOCIES.COM

PÉRION Réalisations
6 rue de Thessalie - BP 4439
44244 LA CHAPELLE SUR ERDRE CEDEX
Tél : 02.28.01.28.30
www.perion-realisations.com

ECHELLE 1 /200

Dressé le 12/10/2021 - Mis à jour le 06/01/2022

Référence : A20-043